

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

RW

80.047

Objet

Subvention exceptionnelle  
au comité de Patronage  
des Colonies de  
Vacances de la Ville  
de ROYAN

DATE DE CONVOCATION

21 avril 1980

DATE D'AFFICHAGE

21 avril 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents. 21

Nombre de votants. 26

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt cinq avril à 20 heures 00  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS, Maire.

Etaient présents : MM. LIS, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BOUTET, BUJAR  
COLLE, PAPEAU, DUFOUR, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, DUFEIL,  
MAURELLET, NAULIN, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET, M. POUGET,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU, FABER par M. le Maire,  
PELLETIER par M. DUFEIL, LACHAUD par M. BOUTET, BOISARD par  
M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD.

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le responsable du Comité de Patronage des Colonies de Vacances  
de la Ville s'est rendu le 7 mars 1980 à MONTVAUTHIER, pour  
représenter M. le Maire, à l'inauguration du nouveau chalet.

Ce déplacement ayant été effectué sur la demande de M. le  
Maire, il est proposé de rembourser les frais engagés soit  
530,00 F au Comité de Patronage des Colonies de Vacances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
18 avril 1980,

DECIDE :

d'attribuer au Comité de Patronage des Colonies de Vacances de  
la Ville de ROYAN, une subvention exceptionnelle de 530 F  
(cinq cent trente francs).

. d'imputer la dépense correspondante sur les crédits réservés  
du chapitre 944 article 657 du Budget 1980

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

  
Pierre LIS.